

puté d'Antigonish-Guysborough (M. Stewart), lorsqu'ils ont parlé de l'attitude des membres de notre parti concernant l'abolition du Sénat. Je prie tout simplement la présidence de m'accorder les mêmes droits qu'à ceux qui m'ont précédé. Rien dans ce que j'ai l'intention de dire ne dépassera la portée des remarques de ces honorables députés.

Maintes personnes sont d'avis, avec les membres de notre parti, que le Sénat devrait être aboli, car selon sa constitution actuelle, il est inutile. Plusieurs autres députés de cette Chambre partagent notre opinion, et je désirerais que soit inscrite au compte rendu l'opinion d'un journaliste éminent qui appuie le parti libéral. J'ai ici une série d'articles qui ont paru dans la *Free Press* de Winnipeg et qui ont été recueillis en 1961 par M. Grant Dexter, un journaliste parlementaire très compétent. Comme je l'ai dit, c'est un zélé partisan libéral. Voici un paragraphe de ce recueil:

Comme il existe actuellement et comme il a toujours existé depuis la Confédération, le Sénat n'est qu'un refuge pour les partisans zélés. C'est le patronage le plus important que le premier ministre puisse accorder. Il est de première valeur lorsqu'il s'agit de régler des problèmes qui surgissent au sein du cabinet et du parti au pouvoir. Les premiers ministres estiment que les nominations au Sénat s'imposent afin d'assurer le contrôle et la discipline au sein du parti. Voilà pourquoi la plupart ont toujours maintenu des sièges vacants au Sénat en vue de servir d'encouragement aux partisans politiques, selon le principe qui veut que chaque vacance incite les candidats à travailler fermement ou à contribuer à la caisse du parti. La récompense, lorsqu'elle vient, est généreuse: un traitement confortable à vie et des allocations de dépenses; un bureau et une secrétaire; transport gratuit par chemins de fer et, à l'occasion, nominations aux conseils d'administration de compagnies. Mais dès qu'ils ont nommé quelqu'un au Sénat, les premiers ministres et les membres du cabinet ne s'intéressent plus à la Chambre haute, sauf s'ils désirent y entrer eux-mêmes.

• (3.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, je vous le demande, le député de Port-Arthur ou tout autre membre de mon parti ont-ils jamais rien dit d'aussi accablant à propos du Sénat?

L'hon. M. Pickersgill: L'honorable représentant me permettrait-il de lui poser une question?

M. Orlikow: Je vous en prie.

L'hon. M. Pickersgill: Comment, lui qui me semble un si grand apôtre de la sécurité sociale, peut-il concilier ses idées en ce domaine avec l'abolition du Sénat, qu'il prêche maintenant?

M. Orlikow: Rien de plus simple, monsieur l'Orateur. Je crois en la sécurité sociale pour ceux qui en ont besoin: les pauvres. Ce que

Une voix: Tiens, l'évaluation des ressources!

M. Orlikow: Monsieur l'Orateur, le professeur R. H. MacKay, dans un article paru dans le *Queen's Quarterly* à l'automne de 1964, a déclaré ceci à propos du Sénat:

La véritable raison pour laquelle le Sénat semble être formé de nullités et joue un rôle aussi insignifiant dans l'élaboration de la politique publique, n'est pas l'âge des sénateurs, ni leur qualité, ni leur nomination à vie, ni leur sectarisme politique, mais parce qu'à notre époque démocratique, le Sénat actuel est en grande partie anachronique. La Chambre des communes peut toujours prétendre représenter le peuple, et le gouvernement, représenter le parti qui, d'après le peuple, doit détenir le pouvoir. Le Sénat ne peut faire valoir de pareilles prétentions. Sa faiblesse fatale consiste en ce qu'il ne représente que lui-même. Quels que soient ses pouvoirs juridiques, il ne détient donc aucun pouvoir politique, aucun mandat de l'ensemble de la population, ni des citoyens organisés en provinces, en municipalités ou en tout autre groupe politique. Les sénateurs ne sont forcément que leurs propres porte-parole.

Le professeur MacKay ne préconise pas l'abolition du Sénat, monsieur l'Orateur. Je pourrais citer aussi MacGregor Dawson et d'autres. D'après eux tous, le Sénat, tel qu'il existe depuis nombre d'années, ne remplit aucun rôle utile. Il me semble que les membres de la Chambre des communes qui s'opposent à son abolition ne peuvent invoquer que trois arguments fondamentaux. Ils peuvent prétendre que le Sénat dans sa forme actuelle a une certaine utilité. Peu de choses ont été dites là-dessus parce que les députés savent que leurs électeurs ne le croiraient pas, vu que c'est faux.

Deuxièmement, ils peuvent favoriser la réforme du Sénat et on a entendu dire publiquement que cette mesure est le premier pas dans la bonne voie. Depuis 40 ans que le parti libéral parle de la réforme du Sénat, on peut dire que les résultats ne sont pas brillants. On a dit en privé sinon en public qu'il avait fallu y aller très prudemment parce que l'approbation du Sénat est nécessaire. Ceux qui croient cela devraient examiner le bill n° 3 adopté l'an dernier par l'Assemblée législative du Québec. Le bill n° 3 est inscrit au nom d'un très bon libéral, M. Lesage. Le titre du bill est «Loi du Parlement de Québec et je